

S'inscrire à l'UP c'est facile

Qui peut s'inscrire ?

L'UP a pour but de permettre à TOUS, sans condition d'âge ni diplôme, l'accès à toutes les formes de savoir. Le partage du savoir est une des conditions de la liberté et de l'égalité ; il est en même temps une forme de fraternité.

Où et comment s'inscrire ?

Deux possibilités :

> au secrétariat de l'UP, secrétaire à mi-temps : Mme Sybil de GERMINY

> par correspondance : Maison des Associations - 28 rue Gambon - 18000 Bourges

envoyez sous enveloppe à l'adresse ci-dessus :

- un chèque dont le montant comprend le montant correspondant à l'adhésion (voir ci-dessous) et le total du prix des cours (voir plus bas) ;
- la liste des cours souscrits ;
- le bulletin d'adhésion de la page 7 ;
- une enveloppe timbrée à votre adresse ;
- pour Menetou-Salon, Sagonne, Saint Georges sur Moulon, se renseigner auprès de l'UP.

Les inscriptions parvenues avant le 3 septembre ne seront pas prises en compte.

Quel prix payer ?

Tarif normal : tarif A

Tarif réduit : tarif B si l'inscription est faite au moins un mois avant le début du cours.

Ces deux tarifs sont valables pour les seuls adhérents, qui acquittent l'adhésion annuelle et personnelle de 15 €⁽¹⁾, ou l'adhésion de soutien de 50 € ou plus, plus le total du prix des cours souscrits ⁽²⁾ (voir la plaquette : les coûts indiqués concernent la totalité du module).

Tarif non adhérent : tarif C

(1) 10 € en cas d'adhésion de groupe (10 personnes au moins).

(2) Demi-tarif pour chercheurs d'emploi, RSA, étudiants...

Nota :

Si votre cours relève de la formation permanente et est payée par votre employeur, il donne lieu à signature d'une convention avec celui-ci.

Vous pouvez vous inscrire au titre du D.I.F. : voir secrétariat

(Il sera alors facturé à l'employeur 75 € pour frais de dossier en lieu et place de l'adhésion ordinaire).

Quand s'inscrire ?

Les inscriptions commencent le **3 septembre 2012** et sont possibles tout au long de l'année à condition de s'inscrire au moins 7 jours avant le début du module.

Secrétariat ouvert

LUNDI, MARDI, JEUDI, VENDREDI de 14 h 30 à 17 h 30

MERCREDI de 14h30 à 18 h

en septembre : le SAMEDI de 10h à 12h

Tél. : 02 48 65 44 87 - <http://upberry.org>

Sommaire

<i>Inscriptions</i>	p. 7	06 / Sciences et techniques.....	p. 44
F / Le feu	p. 9	9A / Culture du goût et art de vivre.....	p. 47
SU / Les samedis de l'UP	p. 18	9B / Culture pratique et de loisirs.....	p. 54
01 / Arts	p. 19	BB / Berry-Bouy	p. 55
02 / Culture régionale.....	p. 22	CC / Communauté de communes en Terres vives	p. 55
03 / Lettres et langues.....	p. 24	S / Sagonne	p. 57
04 / Sciences humaines	p. 29	<i>Index thématique</i>	p. 58
<i>Ouverture des cours</i>	p. 31		
05 / Médecine et santé	p. 41		

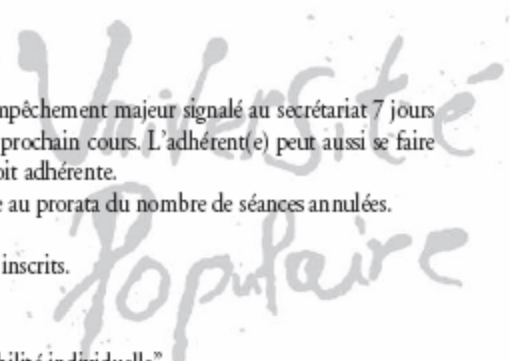
Adhésions 2012 • 2013



Les lois en vigueur autorisent l'UP à proposer ses cours à des non adhérents à l'association, dans une certaine limite. Il est toutefois plus avantageux, si l'on souscrit à plusieurs cours, de prendre l'adhésion, car l'on bénéficie alors de tarifs plus bas pour les cours. L'adhésion est d'autant plus intéressante qu'elle ne revient qu'à 5 € pour 15 €.

comment est-ce possible ?

- Lors de votre adhésion à l'U.P. vous versez 15 € ou une adhésion de soutien de 50 € et plus
- En échange vous recevez un reçu fiscal que vous joindrez en 2013 à votre déclaration de revenus 2012
- Par exemple, lors d'une adhésion à 15 €, l'administration fiscale défalquera 66 % de ces 15 €, soit 10 € de votre impôt 2012. Vous n'aurez donc payé finalement que $15 - 10 = 5$ €
- > L'adhésion de groupe (10 personnes) reste possible sur la base de 10 €/personne
- > L'adhésion-parrainage est maintenue : gratuite pour celle ou celui qui amène à l'U.P. une personne n'ayant jamais adhéré. (le nouvel adhérent paie le tarif normal)
- > La souscription aux cours vaut acceptation pleine et entière des conditions énoncées dans cette brochure.



Désistements et annulations :

- > Aucun cours ne sera remboursé. Cependant en cas d'empêchement majeur signalé au secrétariat 7 jours avant le début du cours, un avoir sera consenti sur un prochain cours. L'adhérent(e) peut aussi se faire remplacer par une autre personne sous réserve qu'elle soit adhérente.
- > Si l'UP annule tout ou partie d'un cycle, elle rembourse au prorata du nombre de séances annulées.
- > Dans tous les cas, l'adhésion reste acquise à l'UP.
- > En théorie, un cours n'ouvre que s'il réunit au moins 7 inscrits.

Assurance :

Chaque adhérent doit souscrire une assurance "Responsabilité individuelle".
En aucun cas la responsabilité de l'Université Populaire du Berry ne saurait être invoquée.

Responsabilité pédagogique :

Elle incombe uniquement aux intervenants. La non-satisfaction des auditeurs en matière de contenu ou de qualité pédagogique ne saurait donner lieu à remboursement. Sachez toutefois que l'UP veille avec le plus grand soin au choix de ses intervenants.



SUIVRE LES COURS DE L'UP IMPLIQUE L'ACCEPTATION PLEINE ET ENTIERE DES CONDITIONS EVOQUEES CI-DESSUS

Le secrétariat est généralement fermé pendant les vacances scolaires

DATES DES VACANCES SCOLAIRES,

pendant lesquelles les cours n'ont pas lieu sauf exception :

TOUSSAINT :	du 27 octobre 2012..... au 11 novembre 2012
NOËL :	du 22 décembre 2012..... au 6 janvier 2013
HIVER :	du 16 février 2013..... au 3 mars 2013
PRINTEMPS :	du 13 avril 2013..... au 29 avril 2013

Regard
sur

Université
Populaire

L'UP du BERRY : une association indépendante

L'UP du Berry : des bénévoles à votre écoute

Il faut le savoir: à l'UP du Berry, personne n'est salarié, sauf le personnel de secrétariat. Cela signifie que les membres du Comité Directeur (voir composition en fin de plaquette) sont des bénévoles et que leur action quotidienne au service de l'UP est consentie gracieusement. De même, les intervenants ne perçoivent pas de rémunération, mais seulement une indemnité de frais de recherches et de préparation.

L'UP, c'est bien une certaine idée du partage du savoir.

Financement de l'UP du Berry

L'UP du Berry s'autofinance à 85 % (cotisations et souscriptions des cours).

Les 15 % restants sont couverts par des subventions:

En 2012: 4000 € de la ville de Bourges et 4000 € du Conseil Général du Cher

L'UP du Berry et l'AUPF

L'UP du Berry est adhérente à l'Association des UP de France, dont elle est une des UP-ressources:

à ce titre, elle aide les UP nouvelles

(formation, transfert de technologies...) et s'enrichit des échanges entretenus avec les UP de France et d'Europe

EN 2012 • 2013, L'UNIVERSITE POPULAIRE C'EST :

- > 131 MODULES**
- DONT ENVIRON**
- > 53% DE NOUVEAUX**

**Inscrivez-vous dès le
3 septembre 2012**

Retenez cette date **vendredi 7 septembre 2012**

à partir de 18h00

Salle du Duc Jean
Hôtel du Département
BOURGES

Présentation du programme 2012•2013

Lors de cette présentation, vous pourrez :
rencontrer des Intervenants • obtenir la plaquette-programme
vous inscrire ...et boire le pot de l'amitié.
Avec la complicité du BIVC et l'aide du Conseil Général du Cher



BIBLIOTHEQUE POUR TOUS

Lire 20 livres pour le prix d'1

C'est ce que propose

Culture et Bibliothèque Pour Tous

Prêts de livres, Animations, Cercle de Lecture
Nouveautés • Rayon BD...

73 rue Mirebeau 18000 BOURGES - Tél: 02 48 24 97 51
bibliothequepourtous18@orange.fr

lundi, vendredi de 14h30 à 18h00 - samedi de 14h30 à 17h30
mercredi de 10h30 à 18h00 (hors vacances scolaires)